

# # CHECK TON ALTERNANCE 4ÈME 3ÈME EA - PRO D'ORIENTATION & DÉCOUVERTE DES MÉTIERS -



**ÇA BOUGE  
EN MFR !**

## SÉQUENCE D'OBSERVATION (- 14 ANS) 21 HEURES HEBDOMADAIRES

Les élèves de moins 14 ans ne peuvent pas procéder à des manœuvres, manipulations, ou travaux. Les élèves de -14 ans ne peuvent rester qu'une semaine sur le même lieu d'observation. Cette disposition permet à l'élève d'observer le milieu professionnel afin de le préparer à son stage dès ses 14 ans.

Un découpage des périodes de stage sera alors proposé pour le responsable de classe selon la date de naissance de l'élève. Une séquence d'observation en milieu professionnel nommée "SO" sur le planning :

- En entreprise familiale (parents, oncles...) si elle n'emploie pas de salarié.
- En Collectivité Territoriale, administrations (les communes, les départements, les régions), si plusieurs services, l'élève peut effectuer plusieurs semaines.
- Des travaux scolaires seront demandés aux élèves. Ils serviront de support à leurs observations et seront discutés au retour à la MFR.

**Les conventions d'observation seront remises après chaque validation des lieux d'accueils par le responsable de classe.**

## STAGE D'INITIATION (14 ANS ET +)

Dès ses 14 ans, l'élève peut choisir son ou ses domaines professionnels, **une entreprise différente par trimestre** lui permettant de réaliser les stages :

- Toute entreprise légalement déclarée avec un numéro de SIRET et quelque soit le secteur professionnel (après validation de l'équipe pédagogique).
- Au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) avec autorisation des parents des enfants accueillis



**Il est interdit d'utiliser des produits et machines dangereux, y compris de se mettre dans une situation dangereuse !**

## DURÉE

- De 21 heures à 28 heures hebdomadaires + 4 heures de travaux scolaires, du lundi au vendredi selon l'âge (autres modalités : voir convention de stage).

## **ACTIVITÉS À RÉALISER ET SANTÉ/SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

---

- Toutes activités pratiques simples et variées. L'apprenant ne peut effectuer des travaux en situations dangereuses (travaux en hauteur, utilisation de produits et d'outils dangereux). Selon le secteur professionnelle, une tenue réglementaire est obligatoire : EPI (Equipement de Protection Individuelle)

### **OÙ & COMMENT ?**

---

- Sans limite géographique / Réseau de bus...

### **RÉFÉRENT MFR**

---

- Responsable de classe

### **FICHE DE LIAISON**

- La fiche de liaison est à remplir dès lors qu'un stage ou une séquence d'observation a été trouvé afin que nous en prenions connaissance. Vous pouvez les retrouver sur notre site internet ou via le QR code :



### **OUTIL DE SUIVI**

---

- Livret de l'alternant à faire signer chaque semaine à l'entreprise, à la famille, aux responsables légaux et responsable de classe. Le livret est vérifié chaque lundi par le responsable de classe.

➤ Prochain RDV : 27 Juin 2026 à l'apéritif associatif

### **ASSURANCES**

---

- Responsabilité civile de la famille/représentants légaux + accident du travail (sauf pour les moins de 14 ans). En cas d'accident, prévenir la MFR-CFA DU BLAYAIS dans un délai maximum de 48 heures avec les justificatifs + assurance scolaire rubrique stage.

### **CONSEILS**

---

- Etre motivé, avoir le sourire et une bonne présentation, être capable de dire ce que tu cherches :)!
- Prise de contact par téléphone ou en direct avec l'entreprise : **Prépare ce que tu vas dire !** ("Qui es-tu ?" / "Quel est ton âge ?" / "Comment te déplaces-tu ?" / "Quels sont tes centres d'intérêts" ? "Quels sont tes loisirs et tes sports pratiqués ?")
- **N'oublie pas de dire "Bonjour", "Merci, Au Revoir Madame ou Monsieur" !**  
Le stage commence avec la convention de stage signée par l'équipe pédagogique, les représentants légaux et les maîtres de stage.

**TA CONVENTION EST SIGNÉE ?**

**TU PEUX COMMENCER TON STAGE !**